

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein

---

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE BENFELD ET ENVIRONS**

---

Conseil de Communauté  
Communauté de Communes de Benfeld et Environs  
3 Mars 2010 – 18h30

**ORDRE DU JOUR – SEANCE DU 3 MARS 2010**

**I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance

**II) ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Demande d'adoption du Contrat de Territoire
- 2) Demande d'embauche d'un contrat aidé pour l'accueil/secrétariat
- 3) Demande de prise en charge des stagiaires dont la durée de stage est inférieure à trois mois

**III) FINANCES**

- 1) Débat d'orientation budgétaire pour 2010

**IV) DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

- 1) Demande d'admission en non-valeur

**V) JEUNESSE-ENFANCE**

- 1) Demande d'adoption des axes de la nouvelle politique jeunesse
- 2) Demande d'adoption de l'APD modifié pour le périscolaire à ROSSFELD

## **VI) TOURISME**

- 1) Demande d'adoption de la convention de groupement « Grand Ried » et désignation des représentants au sein de la CAO et adoption de la convention pour tant renouvellement de la participation financière au poste d'agent de développement touristique « Grand Ried »

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 3 Mars 2010 à 18H30, sur convocation régulière en date du 23 février 2010 sous la présidence de M. Michel KOCHER, Président.

Mme Mireille LUX, procède à l'appel nominatif.

### **APPEL DES DELEGUES :**

Prénom/Nom	Qualité	Commune	statut	Pouvoir/suppléant
Michel KOCHER	Président	MATZENHEIM	Présent	
André WETZEL	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Claude AMPSLER	Vice-Président	BENFELD	Absent	
Xavier HUMLER	Délégué	BENFELD	Présent	
Christian PECHEUX	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Marc SAAS	Délégué	BENFELD	Absent Excusé	Suppléant : Jacky Wolfarth
Esther SITTLER	Déléguée	HERBSHEIM	Présente	
Jean-Georges GUTH	Délégué	HERBSHEIM	Absent excusé	Suppléante : Odile Brun
Auguste SCHNAITER	Vice-Président	HUTTENHEIM	Présent	
Jean-Jacques BREITEL	Délégué	HUTTENHEIM	Présent	
Mireille LUX	Déléguée	HUTTENHEIM	Présente	
Christophe SAETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Claude SCHOETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Francine FROMENT	Vice-Présidente	KOGENHEIM	Présente	
Patrick THIRION	Délégué	KOGENHEIM	Présent	

Martine LIMACHER	Déleguée	MATZENHEIM	Présente	
<b>Prénom/Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Commune</b>	<b>statut</b>	<b>Pouvoir/suppléant</b>
Jean-Claude ROHMER	Vice-Président	ROSSFELD	Présent	
Daniel KOEHLER	Délegué	ROSSFELD	Présent	
Denis SCHULTZ	Vice-Président	SAND	Absent Excusé	Suppléant : Martin Schroetter
Jean-Paul BRUGGER	Délegué	SAND	Présent	
Roger KIEFFER	Délegué	SERMERSHEIM	Présent	
Marie-Thérèse GEORGE	Déleguée	SERMERSHEIM	Présent	
Claude WISSENMEYER	Vice-Président	WESTHOUSE	Absent Excusé	Suppléant : Gérard Feist
Suzanne WENDLING	Déleguée	WESTHOUSE	Présente	
Jacques HELFTER	Vice-Président	WITTERNHEIM	Absent excusé	Pouvoir : Christiane Spitz
Christiane SPITZ	Déleguée	WITTERNHEIM	Présente	

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	21	04	01	05

### **Autres personnes présentes :**

Mmes et MM. les délégués suppléants  
M. Roland BRENDLE, Conseiller général,  
M. Florent ESTIVALS, Journaliste DNA

### **Services internes :**

M. Claude LEFEVRE, Directeur Général Adjoint  
Mme. Catherine KERN, Responsable du RAM et coordinatrice petite-enfance

**Le quorum étant atteint, M. le PRESIDENT ouvre la séance à 18h45.**

### **I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

M. LE PRESIDENT indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Mme Francine FROMENT, à l'unanimité, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **II) ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Demande d'adoption du Contrat de Territoire.**

M. LE PRESIDENT expose que la procédure de contractualisation avec le Département du Bas-Rhin, engagée en 2008, est arrivée à son terme. Elle a été menée conjointement avec la Communauté de Communes du Rhin, étant précisé que chacune des intercommunalités dispose de « ses » enveloppes financières bien distinctes.

Se situant à la rencontre du projet stratégique départemental et des initiatives spécifiques à chaque territoire, le contrat de développement et d'aménagement du territoire est élaboré à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux du développement du territoire.

Il est à noter que ce document recense l'ensemble des interventions du Département, qu'il s'agisse des projets portés par la Communauté de Communes mais également ceux des communes ou d'autres établissements publics présents sur le territoire (SDEA, SMICTOM...).

Il se décline en trois volets :

Volet 1 : cadre des priorités propres au territoire pour lequel l'accompagnement financier du Département se poursuivra tout en tenant compte des impératifs conjoints de maîtrise des dépenses.

Volet 2 : constitue le cœur du contrat puisqu'il concerne les priorités partagées se rattachant aux axes d'interventions prioritaires du Conseil Général. Priorité de financement est donnée aux opérations inscrites dans ce volet. C'est également dans ce volet que figure le projet d'excellence du territoire.

Volet 3 : recense les interventions du Département sur le territoire en valorisant les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La participation prévisionnelle et globale du Département au titre du volet 1 et 2, pour l'ensemble de la période 2010-2015, s'élève à 2.319.066 € pour les actions de la COCOBEN.

Le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** qu'une révision globale interviendra à mi-parcours ;

Article 1<sup>er</sup> :

**APPROUVE** le Contrat de développement et d'aménagement du territoire de Benfeld/Rhin avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2010-2015 ;

Article 2 :

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat de développement et d'aménagement du territoire de Benfeld/Rhin avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2010-2015.

**ADOPTE**

### **2) Demande d'embauche d'un contrat aidé pour l'accueil / secrétariat.**

M. LE PRESIDENT expose que suite au départ d'Annick KASDEPKA, il est nécessaire de recruter un agent d'accueil afin de compenser ce départ pour ce qui est des tâches de secrétariat et d'accueil. Le besoin a été défini à 23H/hebdomadaire.

La nature du contrat aidé sera déterminée en fonction de la situation de la personne embauchée. Dans tous les cas, une aide de l'Etat sera versée. Son montant sera fonction de la nature du contrat et pourra aller jusqu'à 90% du SMIC.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**FIXE** la durée du contrat aidé à la durée maximale autorisée par les textes en vigueur pour le contrat initial pour une durée hebdomadaire de 23h00,

**AUTORISE** M. LE PRESIDENT à signer tout document y afférent et notamment le contrat de travail et le contrat d'accompagnement à l'emploi dans les conditions susdéfinies

**ADOPTE**

### **3) Demande de prise en charge des stagiaires dont la durée de stage est inférieure à trois mois.**

M. LE PRESIDENT expose que la Communauté de Communes accueille souvent des stagiaires pour une durée inférieure à trois mois.

Par délibération du 10 décembre 2010, le Conseil communautaire a déjà délibéré pour les stagiaires dont la présence est supérieure à trois mois et dont la rémunération est obligatoire.

En fonction de la qualité de leur travail, il serait de bon aloi de permettre de leur octroyer une gratification au cas par cas ainsi que le remboursement des frais kilométriques.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**ACCORDE** aux stagiaires dont la présence est inférieure à trois mois une gratification, le cas échéant

**PREND** en charge les frais kilométriques occasionnés lors des déplacements nécessaires au stage à l'exclusion des trajets domicile - lieu de stage.

**AUTORISE** M. LE PRESIDENT ou son représentant à signer toute convention en découlant.

**ADOpte**

### **III) FINANCES**

#### **1) Débat d'orientation budgétaire 2010.**

M. LE PRESIDENT expose à l'assemblée que l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les articles L.2312-1 et 2313-1 : ainsi, dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, dans un délai de deux mois précédant l'examen du projet de budget présenté par le Président.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le législateur destinées à faciliter l'information du public sur les décisions prises par les organes des EPCI.

L'année 2010 sera marquée par le transfert, par les communes, de la compétence «Voirie» à la communauté de communes.

Ce transfert sera réalisé sans transfert de fiscalité, ce qui permettra aux communes d'améliorer leurs marges de manœuvre en matière de dépenses d'investissement.

La communauté de communes a prévu un dispositif d'enveloppes budgétaires par commune, financé par l'excédent de la ZAC intercommunale, la taxe professionnelle de zone (TPZ) et la bonification de sa dotation globale de fonctionnement (DGF).

Ce bonus est lié cette fois-ci au 2<sup>ème</sup> transfert de compétence, à savoir la contribution des communes au SDIS, avec transfert de fiscalité.

Il appartiendra aux communes de jouer le jeu de ce transfert de fiscalité, concrètement pour le contribuable, symboliquement pour une intercommunalité réussie.

Sur la plan des investissements, les opérations nouvelles suivantes sont prévues en 2010 (coût TTC) :

- 1) la construction d'un dojo/salle de boxe à BENFELD (2.416 k€) ;
- 2) le programme de voirie 2010 (1.699 k€)
- 3) la construction d'un accueil périscolaire à ROSSFELD (636 k€) ;
- 4) l'aménagement de la liaison cyclable SAND – EHL (359 k€) et MATZENHEIM – OSTHOUSE (44 k€) ;
- 5) la tranche 2010 du programme d'équipements de loisirs dans les communes (94 k€) ;
- 6) l'enveloppe 2010 pour le parc de matériel intercommunal et associatif (60 k€).

Les subventions d'équipement aux communes s'élèvent à 501.600 € cette année, avec :

- 1) 137.200 € à la commune de BENFELD et 137.200 € à la commune de SAND au titre du programme de salles sportives ;
- 2) 127.200 € à la commune de BENFELD au titre de l'extension et réhabilitation de la salle des sports utilisée par les élèves du Collège ;
- 3) 100.000 € à la commune de BENFELD au titre de l'aménagement de parkings à la gare.

Ces fonds de concours témoignent de l'attachement de la communauté de communes au développement du bourg-centre.

La dette intercommunale s'élève à 2.476.686,64 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, soit 163,20 euros par habitant.

Avec un autofinancement prévisionnel à un million d'euros (objectif «fourchette haute»), cette dette représente donc 2,5 années d'autofinancement (\*).

L'encours des vingt emprunts ne contient aucun «produit toxique», 86 % de la dette étant en taux fixe, avec un taux moyen pondéré de 4,20 %.

(\*) pour mémoire :

- moins de 8 ans = zone verte
- de 8 à 11 ans = zone médiane
- de 11 à 15 ans = zone orange
- plus de 15 ans = zone rouge

En matière de fiscalité, l'année 2010 sera celle de la réforme de la taxe professionnelle.

Il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale en 2010, hors transfert de fiscalité SDIS.

M. Claude SCHOETTEL quitte la séance à 19h15 :

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	20	04	01	06

#### **IV) DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

##### **1) Demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.**

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE PRONONCER** la non-valeur des créances suivantes, après épuisement des procédures de recouvrement mises en œuvre par Mme la Trésorière de BENFELD pour un montant total de 6.819,82€ :

BELKHEIR Mokhtar ou HUMBEL Suzanne	43,87 €
BOESIGER Brigitte	376,60 €
BOTTIN Georges ou MULLER Jessica	987,20 €
BOTTIN Georges	12,59 €
BOTTIN Nicole	113,10 €
BROUTIN Nathalie	97,56 €
CHERRAHI Magda	731,91 €

DANICOURT Marie-Christine	442,76 €
DEMANGE VINCI Corinne	347,25 €
DESOGUS Martine	562,69 €
DITTMANN Georges	154,56 €
GARGOWITSCH ABELE Nadia	196,96 €
HALKENHAUSER GROSS Marie-Thérèse	156,30 €
HEIBY Yvonne née HAMMER	166,12 €
KIRMSER Nicole	267,66 €
KLEIN Franck	338,48 €
MAILLIER Robert ou ACKER Nicole	104,92 €
MARGUERITE Joël et LEITNER Elodie	979,45 €
WITZEMANN Frédéric ou FERBER Chantal	739,84 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « Ordures Ménagères », à l'article 654.

**ADOPTE**

## **V) JEUNESSE - ENFANCE**

### **1) Demande d'adoption des axes de la nouvelle politique jeunesse.**

M. LE PRESIDENT expose à l'assemblée que la Cocoben a menée courant 2009 une réflexion participative sur sa politique jeunesse. La démarche engagée s'est déroulée en trois grandes phases de rencontres et d'échanges :

La première phase a privilégié l'écoute des élus. Les conseillers municipaux des 11 communes ont été rencontrés et ont couché sur le papier leurs attentes en matière de jeunesse.

La deuxième phase a permis aux acteurs locaux impliqués dans la jeunesse de poser leurs perceptions des problématiques jeunesse aux élus (éducation, social, emploi, insertion, socio-éducatif, sport, prévention).

La troisième phase a permis de recueillir des informations sur la situation des jeunes, leurs questionnements, de connaître le regard qu'ils portent sur la situation globale du territoire et de recueillir leurs propositions et leur volonté en matière de politique jeunesse. Cette consultation a touché plus de 700 jeunes à partir d'animations directes réalisées notamment au Collège Robert Schuman de Benfeld, à l'Espace Jeunes et auprès d'associations sportives ou encore par questionnaires en relation avec par exemple la médiathèque de Benfeld, la mission locale, l'association Réagir...

Au-delà de l'émergence de besoins et d'enjeux permettant la mise en place d'axes de développement et d'un plan d'actions pour les jeunes, la démarche participative a permis aux différents acteurs du territoire (élus, acteurs "ressource" et jeunes) d'être mobilisés dès la phase de consultation. Elle a également permis de constituer aujourd'hui un véritable réseau plus à même de travailler ensemble dans la durée et d'adapter au mieux les actions de la COCOBEN en direction de sa jeunesse.

La politique jeunesse n'est ainsi pas écrite une fois pour toutes. La COCOBEN choisira une organisation adaptée avec des fonctions de coordination et d'animation nécessaires pour permettre au projet jeunesse de se mettre en place, de s'adapter, et d'évoluer au fil des mois.

Dès à présent il convient de valider les axes de développement de la nouvelle politique jeunesse intercommunale et de solliciter le Conseil Général pour s'inscrire dans la démarche Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ).

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 février 2010 ;

#### Article 1<sup>er</sup> :

**APPROUVE** les axes de développement de la nouvelle politique jeunesse intercommunale suivants, par ordre de priorité :

Axes prioritaires :

- AXE 1 : Une place spécifique et un accompagnement de projets de jeunes
- AXE 2 : Développer les actions de prévention et écoute
- AXE 3 : Favoriser l'accès à la culture des jeunes

Axes complémentaires :

- AXE 4 : Orientation, emploi et insertion des jeunes
- AXE 5 : Accompagner la vie associative
- AXE 6 : Appui spécifique aux jeunes en difficulté psychologique et sociale
- AXE 7 : Favoriser l'accès des jeunes à des logements à loyer modéré
- AXE 8 : Soutien à la parentalité

#### Article 2 :

**SOLLICITE** le Conseil Général du Bas-Rhin pour la réalisation d'un Contrat Territorial pour la Jeunesse ;

### **ADOPTE**

#### **2) Demande d'adoption de l'avant-projet détaillé pour la réalisation du périscolaire – accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à ROSSFELD.**

M. LE PRESIDENT expose qu'il est prévu la construction d'une structure périscolaire- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à ROSSFELD d'une capacité de 30 enfants.

Suite à la définition plus précise du programme de l'opération avec le maître d'œuvre et les représentants de la direction Départementale Jeunesse et Sports et en intégrant la dimension BBC (Bâtiment Basse Consommation), l'enveloppe initiale prévisionnelle de construction du bâtiment et maîtrise d'oeuvre de 360.000 € HT est portée à 459.500 € HT. A cela s'ajoutent les coûts d'aménagements extérieurs/VRD,

de bureaux d'études et d'assurance dommage ouvrage. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à 543.210 € HT.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2009 décidant du lancement des travaux de maîtrise d'œuvre et de construction d'un périscolaire à Rossfeld ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2009 informant l'attribution de la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecture Philippe Chittier de Benfeld ;

**VU** l'avis favorable des commissions petite enfance - jeunesse du 10 février 2010 ;

Article 1<sup>er</sup> :

**ADOpte** L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) pour la réalisation d'une structure périscolaire-ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), établi par M. Philippe CHITTIER, architecte DPLG, arrêté aux chiffres estimatifs Hors Taxes suivants :

LOT 1 TERRASSEMENTS/VOIRIE/RESEAUX	55 495,58
LOT 2 GROS-ŒUVRE	46 386,83
LOT 3 CHARPENTE BOIS	61 437,03
LOT 4 COUVERTURE/ETANCHEITE/ZINGUERIE	44 095,22
LOT 5 MENUISERIE EXTERIEURE	41 780,00
LOT 6 CLOISONNEMENT/FAUX-PLAFONDS/ISOLATION	29 325,00
LOT 7 INSTALLATION SANITAIRE	30 000,00
LOT 8 INSTALLATION ELECTRIQUE	31 000,00
LOT 9 CHAUFFAGE VMC	35 000,00
LOT 10 MENUISERIE BOIS	32 518,00
LOT 11 CHAPES - CARRELAGE	13 930,00
LOT 12 SOLS SOUPLES	11 400,00
LOT 13 PEINTURE	17 550,00
Total estimatif des travaux HT	449 917,66

Article 2 :

**ADOpte** LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL suivant (chiffres hors taxes) :

**DEPENSES**

Travaux	450 000 €
Maîtrise d'œuvre / SPS	35 100 €
B.E. BBC	13 000 €
B.E. sondage sols	2 480 €
B.E. Contrôle Technique	4 630 €

Assurance dommage ouvrage	8 000 €
Total :	513 210 €
1er équipement	30 000 €
Total avec 1er équipement :	543 210 €

## **RECETTES**

Conseil Général	48 650 €
CAF	148 500 €
COCOBEN	237 360 €
DDR	108 700 €
Total :	543 210 €

### Article 3 :

**SOLLICITE** L'AIDE FINANCIERE du Département, de la CAF, de l'Etat, de la Région Alsace et de tout autre organisme partenaire ;

### Article 4 :

**DECIDE D'ACQUERIR** à l'euro symbolique le terrain d'assiette nécessaire à l'opération à la commune de ROSSFELD ;

### Article 5 :

**AUTORISE** LE PRESIDENT à signer le permis de construire, les marchés de travaux à intervenir après appel d'offres public, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **ADOPTE**

## **VI) TOURISME - ENVIRONNEMENT**

### **1) Demande d'adoption de la convention de groupement « Grand Ried » et désignation des représentants au sein de la CAO et adoption de la convention portant renouvellement de la participation financière au poste d'agent de développement touristique.**

M. LE PRESIDENT expose que depuis de très longues années, les Communautés de Communes et les Offices de Tourisme du Grand Ried, de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein, de Rhinau, et celui de Marckolsheim et environs collaborent activement dans le cadre d'un regroupement dénommé « Grand Ried ».

L'importance du tourisme en terme de vecteur de développement économique, les potentialités fortes que présentent l'espace « Grand Ried », la nécessité de

concevoir une politique globale et attractive dans un secteur d'activité où la concurrence entre territoires est de plus en plus vive, a conduit à la mise en place - en 2007 - d'un comité de pilotage, composé d'un représentant par communauté de communes et des 4 présidents d'office de tourisme intercommunal. Le comité de pilotage chargé d'élaborer et suivre la réalisation du plan de développement touristique Grand Ried. Parallèlement, un poste d'agent de développement touristique mutualisé a été créé, pour une durée de 3 ans.

Ce plan de développement représente un fil conducteur formalisé de façon concertée ayant pour ambition de mettre en œuvre une stratégie globale à l'échelle d'une destination touristique. C'est un cadre de référence et un outil de travail.

Le 29 janvier 2009, les axes stratégiques suivants ont été validés par le Comité de Pilotage Grand Ried :

- Le fonctionnement structurel et l'accueil touristique doivent gagner en qualité, en cohérence et en pertinence
- Rassembler les acteurs autour d'un positionnement touristique fort, clair et partagé par tous
- Offices de tourisme et prestataires touristiques : partenaires et ambassadeurs de la destination
- Actions de promotion, communication et commercialisation : améliorer la visibilité de la destination Grand Ried

Le 10 février 2009 a eu lieu la réunion de lancement en présence des membres des Bureaux des CDC du Grand Ried. Le 26 mai 2009, le Comité de Pilotage a émis une validation de principe quant aux projets d'actions proposées dans le cadre du plan de développement. S'en suivent alors des travaux techniques de finalisation (voir document joint en annexe). Le plan de développement a été adopté à l'unanimité par le Comité de Pilotage Grand Ried, le 8 décembre 2009. Il convient maintenant qu'il soit soumis à chaque conseil de communauté concerné.

Afin de gagner en efficacité, lisibilité et faciliter le règlement des actions et les demandes de subventions, il est proposé aux Communautés de Communes membres de cosigner une convention constitutive relative au groupement de commandes pour la réalisation du programme d'actions Grand Ried, dans la limite du budget voté annuellement et conformément aux engagements pris dans le Contrat de Territoire. Cette convention désigne la Communauté de Communes du Rhin comme coordonnateur-mandataire. La contribution de chaque Communauté de Communes (soit 1/5<sup>e</sup>) fera l'objet d'un titre de recettes en fin d'année pour l'ensemble des prestations commandées.

Sur proposition de la Communauté de Communes du Rhin qui emploie actuellement l'agent de développement touristique « Grand Ried », les communautés de communes sont aussi appelées à se prononcer sur la reconduction du poste d'agent de développement touristique en CDI ; la durée initiale de 3 ans arrivant à échéance en juin prochain.

Enfin, suite à la réunion des Présidents et Vice-Présidents des 5 communautés de communes du « Grand Ried » en date du 19 janvier 2010, au vu des difficultés financières et organisationnelles rencontrées par l'absence d'entité juridique « Grand

Ried », il est proposé de réaliser en complément du programme d'actions touristiques, une étude sur la structuration touristique du « Grand Ried ». A cet effet, chaque communauté de communes est appelée à prévoir à son budget un crédit supplémentaire d'un montant maximum de 4.000 €.

Aussi, pour l'année 2010, la contribution, nette, totale prévisionnelle pour la communauté de communes de Benfeld et environs au développement touristique « Grand Ried » s'élève à 15.606,08 € (5.976,36 € pour le programme d'actions, 5.629,72 € pour le poste d'agent de développement touristique et 4.000 € pour l'étude).

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis favorable de la Commission tourisme du 17 février 2010 ;

#### Article 1<sup>er</sup> :

**APPROUVE** le plan de développement touristique Grand Ried 2010-2015 ;

#### Article 2 :

**VALIDE** le budget 2010 Grand Ried et la contribution demandée à la COCOBEN ;

#### Article 3 :

**VALIDE** le principe de financement du programme d'actions Grand Ried 2010 ;

#### Article 4 :

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes portant sur la réalisation et le financement du programme d'actions Grand Ried 2010 et de désigner le Président comme membre titulaire et Denis SCHULTZ comme membre suppléant de la CAO du groupement ;

#### Article 5 :

**APPROUVE** la réalisation d'une étude sur la structuration touristique du Grand Ried dans la limite d'une participation maximale de la communauté de communes de 4.000 €;

#### Article 6 :

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le moment venu, l'avenant à intervenir à la convention de groupement de commandes pour intégrer la réalisation de l'étude sur la structuration touristique du Grand Ried ;

#### Article 7 :

**DONNE SON ACCORD** au renouvellement en CDI du poste d'agent de développement touristique dans le cadre du Grand Ried par la Communauté de Communes du Rhin au bénéfice des cinq Communautés de Communes du Grand Ried ;

#### Article 8 :

**ACCEPTE** la participation au financement de ce poste à hauteur de la charge financière restant à couvrir par les cinq Communautés de Communes, répartie au prorata du nombre d'habitants, dans le cadre de la convention à intervenir ;

Article 9 :

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention portant sur les modalités de répartition du coût et les missions de l'agent entre les Communautés de Communes concernées.

Article 10 :

**SOLLICITE**, le cas échéant, les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin pour le financement de ce poste.

**ADOPTE**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Communauté est clos par M. le Président à 19h40.**

Le Président,  
Michel KOCHER

Le Secrétaire élu,  
Francine FROMENT  
Déléguée Titulaire

Le Secrétaire administratif,  
Claude LEFEVRE  
Directeur Général Adjoint